

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 2^e série

1. Le 14 mai 2003, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen du 10 mars 2003 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC / 2^e série concernant les aérodromes de Reichenbach, Bex, Münster, Raron aérodrome, Raron héliport et Birrfeld (adaptation) est approuvé.

2. Le PSIA partie IIIC / 2^e série, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 et la partie IIIC / 1^{re} série peuvent être consultés

- sur Internet à l'adresse:
<http://www.admin.ch/uvek/themen/luftverk/sil/f/index.htm>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, tél. 031 325 98 61
- l'Office fédéral du développement territorial
Bundeshaus Nord, 3003 Berne, tél. 031 322 40 58.

27 mai 2003

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)